

AED / AESH

Quels sont les droits des AED et des AESH en matière de santé et de sécurité au travail ?

(Que faire en cas d'accident, de blessure, d'agression ou de risque ?
À qui s'adresser ? Quelles démarches ?)

Quels droits en matière de conditions et de temps de travail ? Quelles revendications construire et porter ?

Nous réserverons un temps d'échanges permettant de connaître les conditions de travail des uns et des autres dans les établissements.

Animé par :

- **Annie Bécret** secrétaire académique du SNES-FSU
- **Yannick Lefebvre** secrétaire académique et responsable national du secteur métier du SNES-FSU

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à faire au moins un mois avant la date de tenue du stage et à déposer au chef d'établissement (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stage-2020-2021-.html>)

ET

- Après du SNES par mail (s3rei@snes.edu), téléphone (03.26.88.52.66 – du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30) ou directement sur notre site <https://reims.snes.edu/-Stage-2020-2021-.html> en **précisant si vous souhaitez ou non déjeuner au SNES**

VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE ni récupération si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.

Attention inscription : jauge limitée à 25 personnes